

CONCERTATION PAC 2021-2027

Contribution écrite

Format à respecter obligatoirement.

Le nombre de caractères par réponse n'est pas limité.

Une fois finalisé, formulaire à renvoyer à serviceagri@maregionsud.fr.

1. Nom de la structure

MAISON REGIONALE DE L'ELEVAGE



2. Nom du représentant légal

Dominique GUEYTTE, Président

3. Nom du référent PAC 2021-2027 pour votre structure

Elu :

Dominique GUEYTTE (mre@mre-paca.fr)

Directeur :

Patrice ROUCOLLE (p.roucolle@mre-paca.fr)

4. Présentation succincte de la structure

La MRE est une organisation professionnelle agricole sous statut associatif qui regroupe 80 organisations intervenant dans le secteur de l'élevage : Chambres d'Agriculture, coopératives, associations d'éleveurs, syndicats spécialisés, organismes techniques, interprofessions, entreprises. A l'échelle régionale, elle définit les politiques de développement de l'élevage, coordonne les programmes techniques et économiques et apporte un appui aux structures d'élevage.

5. Quelle est votre vision de l'avenir de votre filière / secteur et vos priorités pour son développement dans le cadre de la prochaine PAC 2021-2027

Constats :

L'élevage régional peut s'appuyer sur de nombreux atouts, parmi lesquels : une réelle dynamique d'installation, la présence sur la quasi-totalité du territoire régional, des races locales, des SIQO, la pratique du pastoralisme (750 000 ha), un maillage d'outils d'aval et d'entreprises de transformation, un dispositif performant de R&D pour l'accompagnement des éleveurs, un bassin de consommation en demande d'approvisionnement local, etc.

Cependant, il est confronté aussi à de fortes contraintes : handicaps liés à la zone montagne et caractéristiques du climat méditerranéen induisant une sécheresse estivale marquée ; difficultés d'accès au foncier ; avec le réchauffement climatique, événements climatiques exceptionnels récurrents, causant de grosses difficultés dans les zones inondables ; et surtout, la contrainte omniprésente de la prédation.

Les filières d'élevage restent à la traîne en matière de revenu global des exploitations et de capacités d'investissements. Les orientations positives du premier pilier de la PAC 2014-2020 n'ont fait que permettre un rattrapage partiel d'une situation de déséquilibre historique.

Ainsi, la PAC est vitale pour notre élevage, tant sur le premier que sur le second pilier.

Impact de la Politique Agricole Commune :

La PAC, dont l'élevage est largement dépendant, a apporté en majorité des améliorations aux conditions des élevages. C'est le cas du premier pilier, en permettant l'éligibilité des surfaces pastorales (rappel : en compensation de la perte de la PHAE) et à la faveur des mécanismes de convergence.

C'est aussi le cas du second pilier, dont l'ICHN est une composante essentielle au secteur de l'élevage régional. Le Feader a ainsi été un appui fondamental pour les élevages : installation, investissements dans les bâtiments d'élevage et de transformation, équipements pastoraux, MAEC...

Il a largement bénéficié aux entreprises liées aux filières d'élevage par le dispositif de subvention des investissements dans les IAA... Enfin, les programmes de coopération ont permis la mise en œuvre de projets structurants faisant appel à des partenariats multiples, en particulier dans le domaine de la R&D, domaine dans lequel nos filières excellent avec des sites majeurs d'expérimentation, mais que les éleveurs ne pourraient se payer individuellement.

Perspectives :

Pour l'élevage régional, les perspectives de développement sont réelles en s'appuyant sur le nécessité de fournir des produits de qualité au marché local (par les SIQO ou la transformation à la ferme), sur les atouts de nos élevages en matière de pratiques agroenvironnementales, de biodiversité, de respect du bien-être animal, notamment par le pastoralisme et la transhumance.

Mais on devra s'assurer avant tout du maintien de l'installation dans les meilleures conditions, des capacités d'investissement dans les élevages, et d'un dispositif d'accompagnement performant (par la R&D, conseil, formation, génétique) dans les domaines technique, économique, sanitaire, pastoral...

Principaux enjeux définis dans les plans de filière élevage présentés en 2019 :

Favoriser l'installation et la modernisation des élevages

Accompagnement à l'installation,

Aides aux bâtiments et aux équipements structurants (bien-être animal, sanitaire...),

Renforcer la compétitivité des élevages tout en favorisant les pratiques agro écologiques

Sites et dispositifs de R&D (expérimentation, références) pour le conseil et la formation

Et actions de transfert des connaissances

Conforter la structuration des filières (OP, collectifs d'éleveurs)

Accompagner les entreprises, consolider les outils d'aval (notamment abattoirs), et les ateliers de transformation

Valoriser les produits par la segmentation, la qualité des produits, les SIQO et mentions valorisantes

Défendre et promouvoir l'élevage régional et ses produits (actions de promotion)

Accompagner le monde de l'élevage face aux défis à venir, par une politique régionale coordonnée

6. Quels sont les écueils à éviter pour votre filière / secteur dans les négociations, la mise en place et la mise en œuvre de cette PAC 2021-2027

Les productions animales ont globalement bénéficié de la PAC 2014-2020, qui leur a permis de retrouver une dynamique d'installation et d'innovation (à l'instar de la filière bovine laitière, ainsi que des ovins laitiers). Elles ne doivent pas être oubliées dans le futur programme, qui sera marqué par de fortes contraintes budgétaires.

Il est impératif qu'au-delà du socle que constitue le premier pilier, elles puissent s'appuyer sur un second pilier puissant.

A ce titre, les responsables professionnels de l'élevage affirment leur opposition à ce que l'enveloppe destinée au financement des mesures de protection contre la prédation, indispensable pour les éleveurs, soit intégrée dans les mesures du Feader, et plus largement dans des financements agricoles.

Parmi les écueils à éviter :

Premier pilier :

Les surfaces pastorales doivent conserver leur éligibilité, sur la base du système de prorata élaboré et éprouvé lors de la période précédente

La part d'aides couplées présente une importance forte par la notion de production qu'elle inclut, mais il conviendra de rester vigilants sur les ratios de productivité pour qu'ils restent en adéquation avec la réalité de notre région

Second pilier :

Au vu des contraintes liées à la zone de montagne et aux zones défavorisée, il est nécessaire que l'ICHN soit confortée

Le dispositif d'accompagnement à l'installation a montré son efficacité en élevage, et reste nécessaire aux futurs éleveurs

Les soutiens aux bâtiments d'élevage permettent un investissement qui s'inscrit dans la durée, à la fois pour les conditions de travail de l'éleveur, le bien-être des animaux... Ils sont à ce titre totalement indispensables et doivent être subventionnés

Les équipements pastoraux nécessaires au bon fonctionnement des unités pastorales doivent pouvoir continuer de bénéficier d'un financement

Parce que le secteur de l'élevage dégage peu de moyens permettant d'autofinancer un dispositif propre de R&D, il nous apparaît important de maintenir les possibilités offertes par les anciennes mesures 16 et mesures 1 de faire de la R&D et du transfert

Les MAEC sont nécessaires pour valoriser les services rendus par l'élevage, en particulier dans les zones de DFCI.

Enfin, les professionnels de l'élevage considèrent que l'Enveloppe prédation ne devrait pas faire partie des fonds Feader, et encore moins être intégrée dans la négociation (voir ci-dessus)

7. Position par thématique

8 thématiques sont imposées :

- *Coopération,*
- *Forêt,*
- *Hydraulique,*
- *Industries Agro-alimentaires,*
- *Leader,*
- *Investissements et transition des exploitations (exploitations et entreprises),*
- *Renouvellement des générations,*
- *Environnement (thématique transversale).*

NB : Les thématiques sont dans chaque section présentées succinctement. Pour avoir des exemples de projets faits sur ces thématiques sur la programmation actuelle, se référer aux Guides des projets soutenus par des financements européens, disponibles sur ce lien : <https://europe.maregionsud.fr/que-fait-leurope-dans-ma-region/projets-finances/guides-des-projets-soutenus-par-des-financements-europeens-en-region-provence-alpes-cotes-dazur/>

Pour chaque thématique qui la concerne, la structure devra répondre aux 7 questions suivantes :

- *Objectifs (afin d'affiner les grandes directions à favoriser via les mesures)*
- *Enjeux et actions prioritaires (afin d'affiner les projets et les financements prioritaires)*
- *Enjeux et actions secondaires*
- *Sources possibles d'innovation*
- *Sources possibles d'économie*
- *Sources possibles de simplification*
- *Autres remarques*

7.1. Coopération

Cette thématique couvre toutes les actions en lien avec l'émergence et la diffusion d'innovations et de projets multi-acteurs structurants. A titre d'exemple, sur la programmation actuelle, la mesure coopération a permis notamment d'accompagner les groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI), des travaux de fond sur la gestion du foncier sur les territoires, les circuits courts, la recherche et l'innovation etc.

7.1.1. Objectifs

Maintenir une R&D en élevage, secteur qui n'a que peu de moyens financiers pour l'autofinancer, pour répondre à des questions liées aux spécificités régionales
Permettre des réflexions de fond sur de nouveaux systèmes, sur des enjeux futur et stratégiques (adaptation réchauffement climatique, bien-être animal...) et de se projeter sur des programmes d'actions à long terme
Valoriser le travail de la recherche et le rendre accessible aux agriculteurs, en travaillant avec des groupes d'agriculteurs (PEI)
Faire du lien entre la profession, les instituts techniques, les sites d'expérimentation et la recherche par la constitution de réseaux opérationnels

7.1.2. Enjeux et actions prioritaires

Développer des actions de R&D et consolider les sites d'expérimentation régionaux en élevage
Réflexion sur les innovations et l'adaptation au changement climatique
Répondre aux questions des éleveurs spécifiques à la région (transformation des produits, pastoralisme, méditerranée, montagne...)
Rendre les éleveurs acteurs des programmes de R&D

7.1.3. Enjeux et actions secondaires

Consolider les liens de partenariat avec les instituts techniques et la recherche
Se doter de connaissances et d'outils pour le conseil et la formation

7.1.4. Sources possibles d'innovation

Thèmes :

- Adaptation des systèmes de production au changement climatique, et à la sécheresse
- Bilan carbone, gaz à effet de serre
- Génétique
- Qualité des produits, initiatives autour de produits ou de pratiques innovants
- Transformation à la ferme (lait et viande) et adaptation à la demande des consommateurs locaux
- Bien-être animal

Dispositifs :

Faciliter les projets interrégionaux

Permettre l'appel à d'autres cofinancements (Casdar, France Agrimer, FNADT...)

7.1.5.Sources possibles d'économie

Limitier le nombre de partenaires,
Plafonner le financement par projets
Limitier le financement accordé à des organismes hors région
Limitier le nombre de projets par chef de file ou partenaires sur la période de programmation

7.1.6.Sources possibles de simplification

Facilité de dépôt du dossier, en prévoyant une pré-instruction avant constitution du dossier complet par les partenaires (sur le principe de la déclaration d'intention)
Systèmes d'acomptes systématiques
Envisager des financements forfaitaires (frais indirects, etc.)

7.1.7.Autres remarques

7.2. Forêt

Cette thématique couvre tous les sujets en lien avec la forêt, à la fois les actions de Défense des Forêts Contre les Incendies et les actions de soutien à la filière bois.

7.2.1. Objectifs

7.2.2.Enjeux et actions prioritaires

7.2.3.Enjeux et actions secondaires

7.2.4.Sources possibles d'innovation

7.2.5.Sources possibles d'économie

7.2.6.Sources possibles de simplification

7.2.7.Autres remarques

7.3. Hydraulique

Cette thématique couvre tous les sujets en lien avec l'hydraulique, avec notamment les questions de rénovation et d'extension des équipements hydrauliques. Cette thématique sera traitée en lien étroit avec l'étude ProHydra.

7.3.1. Objectifs

7.3.2.Enjeux et actions prioritaires

7.3.3. *Enjeux et actions secondaires*

--

7.3.4. Sources possibles d'innovation

--

7.3.5. Sources possibles d'économie

--

7.3.6. Sources possibles de simplification

--

7.3.7. Autres remarques

--

7.4. Industries Agro-alimentaires

Cette thématique couvre tous les sujets liés à l'industrie agro-alimentaire régionale, avec les notions de structuration de filière, de Responsabilité Sociale des Entreprises etc.

7.4.1. Objectifs

Conforter la structuration des filières par l'appui aux OP et l'accompagnement des entreprises et outils de transformation
 Valoriser les entreprises qui s'approvisionnent auprès des élevages et des OP régionales ou qui sont des maillons incontournables de la filière (abattoirs, entreprises prestataires de transformation...)
 Favoriser l'engraissement régional en ovin, bovin et caprin pour éviter les exportations d'animaux maigres, en particulier les initiatives collectives de centres d'engraissement

7.4.2. Enjeux et actions prioritaires

Conforter la structuration des filières (OP, collectifs d'éleveurs)
 Consolider et développer la contractualisation, dans l'esprit des plans de filières mis en place suite à la loi Egalim et visant à une juste rémunération des éleveurs et à une juste répartition de la valeur ajoutée à chaque maillon de la filière.

7.4.3. Enjeux et actions secondaires

Accompagner la structuration de circuits de commercialisation à l'échelle régionale ou plus locale, en particulier à destination de la RHD

7.4.4. Sources possibles d'innovation

--

7.4.5. Sources possibles d'économie

--

7.4.6. Sources possibles de simplification

--

7.4.7. Autres remarques

--

7.5. Leader

Cette thématique couvre l'ensemble des thématiques Leader et plus largement développement rural.

7.5.1. Objectifs

Valoriser les actions structurantes à l'échelle de plusieurs territoires régionaux par le développement massif du programme Leader coopération.

7.5.2. Enjeux et actions prioritaires

Largement implantées dans tous les territoires régionaux, les filières d'élevage présentent de nombreux atouts qui pourraient être valorisés dans le cadre des programmes Leader coopération (races régionales, signes officiels de qualité, biodiversité, entretien des espaces, patrimoine, etc.)

7.5.3. Enjeux et actions secondaires

7.5.4. Sources possibles d'innovation

Création d'un guichet régional de dépôt unique des projets de coopération, doté d'une enveloppe budgétaire dédiée, pour simplifier le montage des projets de coopération à l'échelle de la région.

7.5.5. Sources possibles d'économie

7.5.6. Sources possibles de simplification

7.5.7. Autres remarques

7.6. Investissements (exploitations et entreprises)

Cette thématique couvre tous les investissements liés à l'agriculture.

7.6.1. Objectifs

Accompagner les investissements des élevages dans les bâtiments et dans des équipements structurants
Accompagner les investissements des entreprises et des exploitations agricoles dans les outils de transformation
Accompagner les investissements dans les équipements pastoraux

7.6.2. Enjeux et actions prioritaires

Pour les bâtiments d'élevage et outils de transformation en élevage :

Il est impératif de maintenir une subvention aux bâtiments d'élevage, élément stratégique du système de production, tant au regard des résultats techniques et économiques, que des conditions de travail des éleveurs, du bien-être animal, mais aussi de l'environnement (maîtrise de l'énergie, matériaux bio-sourcés, insertion paysagère). On portera une attention particulière aux projets prenant en compte les questions environnementales, la réduction des émissions de GES, le stockage de carbone, la sécurité alimentaire et le climat, ainsi que la transformation de productions locales (lait et viande) et leur distribution à l'échelon local.

Pour les entreprises et les outils de transformation de l'aval :

Consolider les entreprises et outils d'abattage et de transformation des productions régionales en accompagnant leurs investissements

7.6.3. Enjeux et actions secondaires

7.6.4. Sources possibles d'innovation

Pour les bâtiments d'élevage :

Organiser un comité de pilotage annuel associant la profession pour ce dispositif

Réduction du nombre de critères de sélection, en conservant cependant des priorités : bâtiment destiné au logement des animaux en respectant des critères de bien-être animal et de diminution de la pénibilité du travail, éleveur inscrit dans une démarche collective au sens large (OP, organisme de sélection génétique, collectifs d'éleveurs, GIEE...), démarches qualité produits au sens large (y compris mentions montagne et produits fermiers)

Réduction des bonifications, mais conservation d'un bonus JA et jeunes installés, zone de montagne, participation à un collectif d'éleveurs (OP, autres collectifs type GIEE, organisme de sélection, etc.)

Affecter chaque année une partie significative de l'enveloppe à une filière donnée, pour répondre à un besoin ponctuel identifié par le comité de pilotage (exemple : plusieurs projets de bâtiments pour la filière porcine permettant de conforter une démarche de structuration de la production)

Affecter chaque année une partie significative de l'enveloppe pour financer des équipements structurants (balance de pesée, équipements de contention, équipements liés à la qualité du lait...) et/ou pour les outils de transformation

Pour les entreprises et les outils de transformation :

Outils de transformation lait et viande inscrits dans des démarches collectives au sens large

Réserver cet accompagnement à la production régionale

Cibler les secteurs ou les acteurs qui en ont le plus besoin (exemple : abattoirs...) et pour lesquels le recours à des instruments financiers de type garanties bancaires n'est pas suffisant

7.6.5.Sources possibles d'économie

Pour les bâtiments d'élevage :

Assumer une non-consommation de l'enveloppe une année donnée si les projets déposés ne font pas partie des priorités...

Pour les entreprises et les outils de transformation :

Plafonnement des aides,

Diminution du taux de subvention (et réduction forte de ce taux si l'approvisionnement n'est pas régional), **sauf abattoirs**

7.6.6.Sources possibles de simplification

Pour les bâtiments d'élevage :

Modification de la périodicité de dépôt des dossiers en permettant un délai plus long

Pour les entreprises et les outils de transformation :

Préparation d'un cahier des charges du demandeur permettant de simplifier les formalités administratives

7.6.7.Autres remarques

7.7. Renouveau des générations

Cette thématique touche tous les sujets en lien avec le renouvellement des générations : Dotation Jeunes Agriculteurs, instruments financiers et toute autre mesure où une priorisation peut être envisagée pour les porteurs de projet à l'installation en agriculture.

7.7.1. Objectifs

Maintenir une densité d'agriculteurs sur le territoire régional

Accompagner les porteurs de projets :

- Avec des aides à la trésorerie les premières années (DJA)
- Dans leurs investissements (bâtiments, outils de transformation, équipements),
- Dans le conseil à l'installation (technique, économique, conception des infrastructures...),
- Action sur le foncier (accentuer les outils de portage)

7.7.2.Enjeux et actions prioritaires

Maintenir une économie rurale et productrice de produits de qualité

Maintenir des paysages dans des zones à forte déprise

Induire des activités : tourisme notamment

Conserver une agriculture dynamique qui valorise les territoires régionaux à fortes contraintes

7.7.3.Enjeux et actions secondaires

Permettre à des cédants de transmettre leur exploitation dans les meilleures conditions

7.7.4.Sources possibles d'innovation

Prioriser les dossiers qui valorisent les ressources locales (pastoralisme, autonomie fourragère)
 Prioriser les dossiers qui intègrent une préoccupation environnementale (GES, Biodiversité, effluents, économie d'énergie et d'eau...)
 Prioriser les dossiers qui s'impliquent dans une démarche qualité ou structurante (SIQO, Vente directe, Organisme de sélection)

7.7.5.Sources possibles d'économie

7.7.6.Sources possibles de simplification

7.7.7.Autres remarques

8. Position au regard des Règles d'Or

Pour cadrer la concertation, la Région a proposé des Règles d'Or, présentées au Premier Comité des Partenaires.

Indiquer en quoi les réponses de votre structure s'inscrivent dans le cadre proposé et contribuent à l'atteinte des objectifs des Règles d'Or.

4 objectifs techniques :

- 1. Diminuer de moitié le nombre de mesures** décrites dans le Programme Régional d'Intervention : 15 types d'intervention maximum

- 2. Articuler systématiquement les subventions avec des instruments financiers** pour les mesures d'aide aux entreprises ou exploitations

Nous n'avons pas connaissance d'instruments financiers (hors prêts bancaires classiques) adaptés aux bâtiments d'élevage sauf quelques exceptions LEADER.

- 3. Supprimer toutes les modulations et bonifications** et imposer un taux d'aide unique par type projet

Important de conserver des bonifications structurelles stratégiques (JA, zone montagne...)

- 4. Cadrer 75% des dépenses éligibles par des forfaits de dépenses ou d'autres coûts simplifiés.**

3 Règles d'Or :

1. Cibler les subventions FEADER sur les projets de transition environnementale, tout en soutenant plus largement les projets agricoles, forestiers et hydrauliques via des instruments financiers¹

2. Questionner les pratiques pour innover²

3. Simplifier le montage de dossier et l'instruction³

¹ Vu le cadre budgétaire, il y a une obligation de prioriser les subventions et renforcer l'utilisation des instruments financiers. L'effet de levier des outils financiers (6 euros financés pour 1 euro de dépense publique) et la possibilité de réinvestir plusieurs fois les fonds (effet revolving) doivent permettre de compenser en partie la baisse de FEADER :

- **Recentrer les interventions face à la contrainte budgétaire européenne, nationale et régionale :**
 - n'ouvrir que les mesures essentielles ou financées par des ressources nouvelles
 - jouer sur les taux : baisse du taux d'aide / du taux de cofinancement FEADER
 - diminuer les plafonds de financement
 - prioriser les dossiers et durcir les critères d'éligibilités dans le cadre d'axes politiques plus affirmés en faveur de la transition environnementale
 - limiter les frais de fonctionnement
 - éviter les effets d'aubaine
- **Augmenter l'effet de levier grâce aux instruments financiers :**
 - Un prêt d'honneur pour l'ensemble des installations
 - Un fond de garantie pour l'ensemble des investissements
 - Une avance de trésorerie par prêt sur les projets européens
 - Réflexion à mener sur l'opportunité d'un fonds de portage pour le foncier et d'un fonds de participation.

² Vu la volonté d'innovation, il s'agira d'avoir un PRI plus générique pour être plus souple, oser reformater des mesures anciennes, avec en particulier :

- **Donner de la visibilité aux acteurs, notamment aux GAL, en ayant une visibilité pluriannuelle sur les calendriers,**
- **Encore mieux lier les politiques entre elles et articuler clairement les dispositifs cofinancés par le FEADER et les dispositifs non cofinancés, en concentrant l'utilisation du FEADER sur les projets les plus adaptés**
- **Le PRI sera très peu détaillé et centré sur des objectifs de résultats, le détail des mesures sera décliné dans les appels à projets dont les orientations qui pourront être ajustées chaque année.**

³ Vu le cadrage RH rapporté au nouveau périmètre des mesures à instruire et à la volonté de rendre plus lisible les attendus pour les porteurs de projets, il y a une obligation de simplifier l'instruction des mesures. Pour cela il s'agira de :

- **Limiter les modulations et bonification « ne plus faire de la dentelle »**
- **Eviter les taux de financement différents par mesure, en particulier pour les mesures 16**
- **Limiter le nombre de co-financeurs et imposer des assiettes identiques entre financeurs ou des assiettes totalement disjointes**
- **Ecarter les trop « petits » dossiers (critères d'éligibilité, seuil plancher d'éligibilité)**
- **Développer les coûts simplifiés et en particulier les forfaits de dépenses**
- **Renforcer la dématérialisation, avec droit à l'erreur (possibilité juridique à expertiser)**
- **S'assurer de l'accompagnement nécessaire pour que les dossiers les plus complexes, type mesure 16 (coopération), arrivent proprement finalisés**
- **Tracer mais ne pas instruire en détail les dossiers non retenus en CRP (possibilité juridique à expertiser)**
- **Pour les dossiers récurrents et similaires, ne pas voter chaque dossier mais des forfaits de dépenses (format DJA)**
- **Multiplier les références technico-économiques pour faciliter l'instruction.**

9. Propositions pour améliorer le fonctionnement global du FEADER et sa gouvernance

Ne pas intégrer dans cette réponse les éléments déjà précisés dans la partie 7.

Systematiser le principe de comités de suivi et de pilotage des enveloppes associant les organisations professionnelles concernées, à l'image de la conférence pastorale dédiée à la gestion des crédits d'investissements pastoraux.

La structure accepte de respecter le format imposé des contributions et elle accepte que sa contribution soit publique et publiée sur le site <https://europe.maregionsud.fr/leurope-senqage-en-provence-alpes-cote-dazur-accueil/>.

Date et signature du représentant légal
12 juin 2020

Le Président de la MRE : Dominique GUEYTE

UNION REGIONALE DE L'ÉLEVAGE
570 Av. de la Libération
31100 MANDOLIE
91 71 56 81 - Fax 04 92 72 73 13
Site : 409 572 021 00031



